

Niort, le 5 décembre 2005

Association France Palestine Solidarité
Deux-Sèvres
Hôtel municipal de la vie associative
12, rue Joseph Cugnot
79000 NIORT

A l'attention de Monsieur Claude JUIN,
Président

GG/FD/051204

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date de ce lundi 5 décembre par lequel vous me faites part des graves conséquences de la construction du mur en Cisjordanie. Je vous en remercie.

Bien sûr, que je partage votre analyse sur la construction de ce mur de séparation effectuée au mépris de la valeur universelle des droits de l'homme, en violation de nombreux autres droits que vous énumérez dans votre correspondance (propriété, liberté de circuler, territorialité...). Alors que les arguments avancés pour justifier sa construction relèvent du domaine de la sécurité et de la légitime défense ainsi que d'une volonté de mettre un terme aux actes de violence, l'effet inverse se produit ; séparant les peuples, figeant la haine, endommageant la vie politique, économique et sociale de la Palestine.

Non seulement je demande l'arrêt de cette construction mais je souhaite que les Nations unies prennent les mesures pour faire appliquer les recommandations de la cour internationale de justice du 9 juillet 2004 à fin de destruction de cet édifice, objet de violences, et de haine.

Une paix juste et durable ne se fera pas avec un tel symbole, il me semble que seule la décision politique internationale de création d'un Etat palestinien auquel devra être assurée une viabilité économique pérenne peut laisser entrevoir cet espoir de paix et de liberté.

Consciente de n'avoir répondu que très succinctement et très modestement au problème humanitaire aux enjeux politiques internationaux importants que vous avez bien voulu me soumettre, je tiens à vous confirmer le soutien que j'apporte à votre action.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD